



Ville de Saint-Basile Rapport 2024 – Application du Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, stipule que la municipalité dépose, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

HISTORIQUE DU RÈGLEMENT

Le Règlement 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile a été adopté le 13 août 2018. Il a été modifié le 14 juin 2021 avec l'ajout de l'article 9.10, avant d'être abrogé et remplacé par le Règlement numéro 06-2024 le 11 novembre 2024.

CONTRATS PASSÉS DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE PRIX

Seuil de la dépense :

- Avant le 19 novembre 2024 : Tout contrat de gré à gré exigeait au moins deux (2) demandes de prix pour une dépense nette d'au moins 25 000 \$ et moindre de 60 000\$.
- À partir du 19 novembre 2024 : Ces contrats nécessitent toujours deux (2) demandes de prix pour une dépense nette d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil fixé par le ministre (133 800 \$ en 2024).

Liste des contrats octroyés

- Mandat d'ingénierie réfection égouts chemin de la Station Ouest (#073-03-2024)
- Aménagement sentier de béton au parc des Bâtisseurs (#143-05-2024)
- Achat et installation d'un panneau de contrôle au poste de surpression St-Joseph (#165-06-2024)
- Achat et installation de pompes aux stations de pompage SP-1 et SP-2 (#215-08-2024)
- Achat d'une génératrice au Centre Ernest-J-Papillon (#223-08-2024)
- Achat d'un camion pour le service des travaux publics (#293-11-2024)

Application des procédures :

Toutes les procédures prévues dans le règlement ont été respectées, incluant le principe de rotation des fournisseurs.

DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Seuil de la dépense :

Tout contrat nécessitant une dépense nette d'au moins 60 000 \$ et inférieure au seuil fixé par le ministre (133 800 \$ en 2024) doit passer par une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois (3) fournisseurs.

Liste des contrats octroyé

- Achat d'une unité d'urgence pour le service de sécurité incendie (#048-02-2024)

Application des procédures :

Toutes les procédures prévues dans le règlement ont été respectées, incluant le principe de rotation des fournisseurs.

DEMANDE DE SOUMISSION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PAR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO)

Seuil de la dépense :

Tout contrat avec une dépense nette dépassant le seuil fixé par le ministre (133 800 \$ en 2024) doit faire l'objet d'un appel d'offres public via le système électronique SEAO.

Liste des contrats octroyé

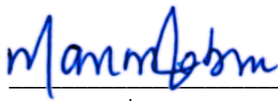
- Surveillance des travaux et mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable (#167-06-2024)
- Travaux de mise aux normes du système de traitement d'eau potable par l'usine sur le rang Saint-Anne (#176-06-2024)
- Déneigement et entretien du réseau routier de la Ville de Saint-Basile (#225-08-2024)

- Construction d'une chambre de réduction de pression sur le boulevard du Centenaire (#239-09-2024)

Application des procédures :

Toutes les procédures prévues dans le règlement ont été respectées. Le principe de rotation des fournisseurs ne s'applique pas à cette catégorie.

Rapport préparé par la directrice des finances, greffière-trésorière, madame Manon Jobin le 3 avril 2025.



Manon Jobin,
Directrice des finances, greffière-trésorière

Rapport déposé lors de la séance régulière du Conseil le 14 avril 2025